

PELISSOU

Commissaires de Justice

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
titulaire d'un Office de Commissaires de Justice
2, Avenue Jean Rieux CS 75887 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél 05.34.31.18.20 - e-mail : pelissou@commissaire-justice.fr
Siret numéro 918 992 983 00018

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE VINGT ET UN MAI

A la requête de :

Le **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 70 RUE DE LA PROVIDENCE**, sis 70 Rue de la Providence à TOULOUSE (31500), représenté par son Syndic en la personne de la SARL FNT IMMO, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, sous le numéro 852 932 193, dont le siège social est 6 rue Maurice Hurel à TOULOUSE (31500), agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié es-qualité audit siège

Pour qui domicile est élu chez **Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE** de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, y demeurant 29, rue de Metz 31000 Toulouse, constituée et qui continuera d'occuper sur ses suites

Agissant en vertu :

D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE en date du 11 mars 2025, signifié et définitif suivant certificat de non-pourvoi délivré par la Cour de cassation en date du 2 décembre 2025.

En application des articles R322-1, R322-2, R322-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés, à défaut par :

D'avoir satisfait au commandement valant saisie immobilière qui lui a été signifié par acte de la SELARL PELISSOU, Commissaire de Justice à TOULOUSE, en date du 7 avril 2026.

Nous, **Arnaud PELISSOU**, Commissaire de Justice à la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée **PÉLISSOU**, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice « **Arnaud PÉLISSOU**, Commissaire de Justice associé, **Caroline BUZON**, **Morgane GLOAGUEN**, Commissaires de Justice » à la résidence de TOULOUSE, y demeurant 2 avenue Jean Rieux, soussigné,

DESIGNATION CADASTRALE URBANISME

Au vu du relevé de propriété sollicité auprès du Centre des Impôts Fonciers de TOULOUSE, l'immeuble dont il s'agit figure au cadastre de la commune de TOULOUSE aux relations suivantes :

Année de référence : 2025					Département : 31 0					Commune : 555 TOULOUSE					TRES : 027					Numéro communal : 109153												
Titulaire(s) de droit(s)																																
Propriété(s) bâtie(s)																																
Désignation des propriétés										Identification du local					Évaluation du local																	
An	Sec	N° Plan	C. Part	N° Voies	Adresse	Code Muni	Nat	Sec	Nat	N° parcelle	N° local de locat	S	Tar	R	Eng	Nat	Sec	Nat	RC Coef. imposable	Coef	Nat	Eng	AM	SET	AN	ENR	Fraction RC Eng	RENG	TX	CH	Coef	RC TRON
Total revenu imposable pour la part communale										Total revenu exonéré pour la part communale										Total revenu imposé pour la part communale												
0 euro(s)										0 euro(s)										0 euro(s)												

Propriété(s) non bâtie(s)									
Désignation des propriétés				Identification du local				Évaluation	
An	Sec	N° Plan	C. Part	N° Voies	Adresse	Code Muni	Nat	Sec	Nat
83	807 AB	159		70	RUE DE LA PROVIDENCE	7172	A	01	03
Contenance totale				Total de la part communale				Total de la part additionnelle	
HA A CA				Revenu imposable Revenu exonéré Revenu imposé				Revenu exonéré Revenu imposé	
02 23				0 0 0				0 0	

Année de référence : 2025		Département : 31 0		Commune : 555 TOULOUSE		TRES : 027		Numéro communal : J06296																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Titulaire(s) de droit(s)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Propriété(s) bâtie(s)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Désignation des propriétés						Identification du local		Évaluation du local																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voies	Adresse	Code Muni	Nat	Sec	Nat	Cl	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM</

Propriété(s) non bâtie(s)									
Désignation des propriétés				Identification du local				Évaluation	
An	Sec	N° Plan	C. Part	N° Voies	Adresse	Code Muni	Nat	Sec	Nat
80	807 AB	159		70	RUE DE LA PROVIDENCE	7172	A	01	03
Contenance totale				Total de la part communale				Total de la part additionnelle	
HA A CA				Revenu imposable Revenu exonéré Revenu imposé				Revenu exonéré Revenu imposé	
0 0				0 0 0				0 0	

DESIGNATION PROPRIETE

Les biens dont il s'agit faisant l'objet de la présente saisie immobilière sont désignés ainsi qu'il suit :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER sis à TOULOUSE (31500), 70 Rue de la Providence, figurant au cadastre de TOULOUSE – GUILHEMERY (807), sous les références suivantes :

-Section 807 AB numéro 259 d'une contenance de 02 ares 23 centiares

***Le Lot de copropriété numéro 6 :** Au 2ème étage ouvrant sur la rue de la Providence, un appartement de type 1, portant le numéro 6 du plan, ayant son entrée à droite en arrivant sur le palier du 2ème niveau, et les 67/1000èmes des parties communes générales.

***Le Lot de copropriété numéro 8 :** Au sous-sol un cellier portant le numéro 1 du plan et les 2/1000èmes des parties communes générales.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte de Me LAVILLE, Notaire, en date du 07/11/1992, publié au 1er bureau des hypothèques de TOULOUSE, le 03/12/1992, Volume 1992 P, numéro 11158, avec modificatif publié le 29/09/1994, Volume 1994 P, numéro 10070.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

DESCRIPTION

Certifions nous être transporté ce jour **Jeudi 21 mai 2026 à 8 heures 30** . commune de TOULOUSE, 70 rue de la Providence, où étant, assisté de Serrurier, de toutes deux témoins requises par nos soins, et de expert entomologiste représentant le cabinet DIAGNOSTICS CONSEILS, chargé de procéder aux diagnostics et expertises, nous avons procédé aux constatations suivantes.

L'appartement dont il s'agit se situe au deuxième étage, sur la droite en montant.

Après avoir avisé de notre présence à la porte de l'appartement, nous rencontrons une personne à laquelle nous déclarons nos nom, qualité ainsi que l'objet de notre visite.

Ce dernier nous déclare se nomme et être l'occupant des lieux.

Il nous autorise à pénétrer dans ceux-ci afin de procéder aux constatations.

Appartement constituant le lot 6 de la copropriété

Hall d'entrée :

L'accès s'effectue depuis l'extérieur au moyen d'une porte en bois peint

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre peinte.

Le plafond accueille la structure d'une pièce en rochelle.

Un placard de rangement à portes coulissantes est situé sur la gauche en entrant.
Voir clichés photographiques n° 1 et 2.

Pièce à vivre :

Elle est située dans le prolongement du hall d'entrée.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une trois fenêtres coulissantes avec châssis aluminium à double vitrage et volets roulants électriques.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre peinte.

Le plafond est lambrissé. Il accueille une arrivée électrique.

Nous relevons l'absence de tout appareil de chauffage dans cette pièce.
Voir clichés photographiques n° 3 à 4.

Cuisine :

Il s'agit d'une cuisine dite à l'américaine séparée de la pièce à vivre au moyen d'un comptoir en pin.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié. Les plinthes sont en bois peint.

Les parois sont doublées et peintes.

Le plafond accueille la sous-face de la rochelle.

Les parois sont également faïencées au niveau d'une crédence réalisée en périphérie d'un bloc évier en inox à un bac avec égouttoir et robinet mitigeur sur la gauche duquel est installé un plan de cuisson à deux plaques électriques.

Un ensemble de rangements en pin sont intégrés au-dessus et en dessous de l'ensemble.

Un lave-vaisselle est encastré dans la paroi gauche.

Un appareil de chauffage électrique de type convecteur et une bouche de ventilation VMC sont présents dans la pièce.
Voir clichés photographiques n° 5 à 9.

Salle de bains :

L'accès s'effectue depuis la pièce à vivre au moyen d'une porte isoplane.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre basculante avec châssis aluminium à double vitrage.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont recouverts d'un papier peint.

Les parois sont également faïencées autour d'une baignoire émaillée avec robinet mitigeur, flexible et pommeau de douche.

Le plafond accueille la sous-face de la rochelle.

La pièce accueille une selle d'aisance en faïence avec dessus, abattant et chasse d'eau, ainsi qu'un plan en bois plaqué dans lequel est encastrée une vasque en faïence avec robinet mitigeur. Un rangement est intégré sous l'ensemble. Une petite armoire à pharmacie est présente dans la pièce.

Un radiateur sèche serviettes électrique y est également présent.
Voir clichés photographiques n° 10 à 15

Chambre :

Il s'agit d'une pièce située en rochelle desservie depuis la pièce à vivre au moyen d'un escalier de meunier en bois.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié.

Les parois sont recouvertes d'une toile de verre peinte.

Le plafond est lambrissé. Il accueille une arrivée électrique.

Un appareil de climatisation est installé dans cette pièce.
Voir clichés photographiques n° 16 à 19.

Cellier constituant le lot 8 de la copropriété

Il est situé au sous-sol.

Il s'agit de la porte située face à la descente de l'escalier.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte isoplane.

Le sol est recouvert d'un dallage en béton.

Les parois sont en briques et béton.

Le plafond accueille un ourdis en béton. Une arrivée électrique y est installée.
Voir clichés photographiques n° 20 et 21.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Les lieux sont occupés par

Propriétaire.

SYNDIC DE LA COPROPRIETE

Il s'agit de :

FNT IMMO
6 rue Maurice Hurel
31400 TOULOUSE
Tel : 06 14 07 31 40

SUPERFICIE ETAT PARASITAIRE – AMIANTE

Expert Entomologiste et Diagnostics Immobiliers, du Cabinet DIAGNOSTICS CONSEILS, a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux termites, à la présence de plomb, d'amiante et de la surface des immeubles saisis ainsi que le diagnostic de performance énergétique (DPE) et toutes expertises nécessaires en la matière.

L'appartement présente une superficie de 41,69 m² suivant l'attestation délivrée par l'Expert.

Des lieux, nous avons tiré vingt et un clichés photographiques numériques qui sont annexés au présent. Nous attestons que les clichés joints sont parfaitement conformes à la réalité et n'ont pas été modifiés par un quelconque procédé technique.

Sont également annexées au présent :

- une copie du commandement
- une copie de la matrice cadastrale
- une copie du plan cadastral
- une copie de l'attestation de superficie

A 9 heures, nos constatations terminées, nous nous sommes retiré. Et, de tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
DONT PROCES-VERBAL

COUT : deux cent soixante seize euros quatre vingt onze centimes

Emolument	221,36
Transport	9,40
H.T.	230,76
T.V.A. à 20%	46,15
Total T.T.C.	276,91



PROCES VERBAL DE CONSTAT

©AVOVENTES.FR

Du 21 mai 2020



1



2



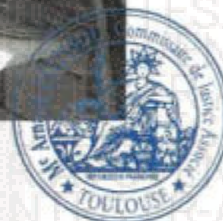
PROCES VERBAL DE CONSTAT

70 rue de la Providence TOULOUSE

Du 21 mai 2026



3



4



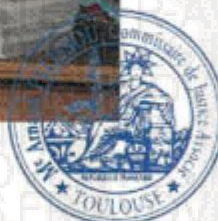
PROCES VERBAL DE CONSTAT

70 rue de la Providence TOULOUSE

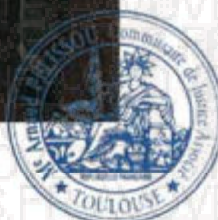
Du 21 mai 2026



5



6



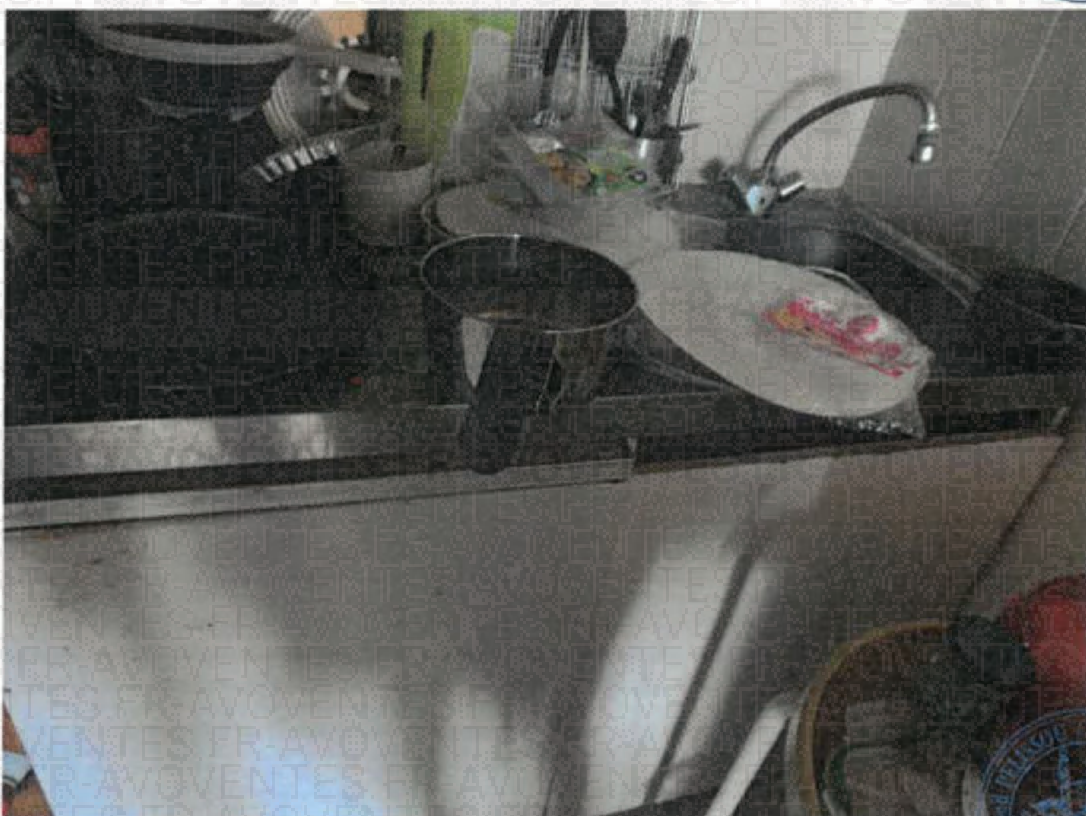
PROCES VERBAL DE CONSTAT

70 rue de la Providence TOULOUSE

Du 21 mai 2026



7



8

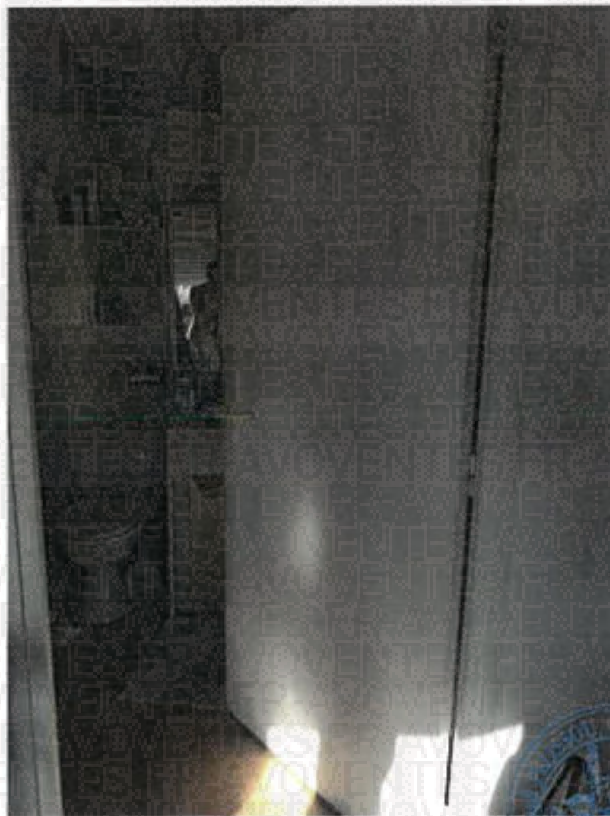
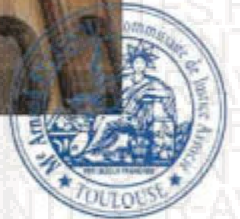


PROCES VERBAL DE CONSTAT

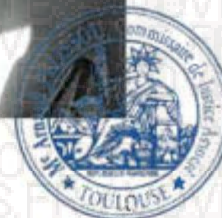
Du 21 mai 2026



9



10



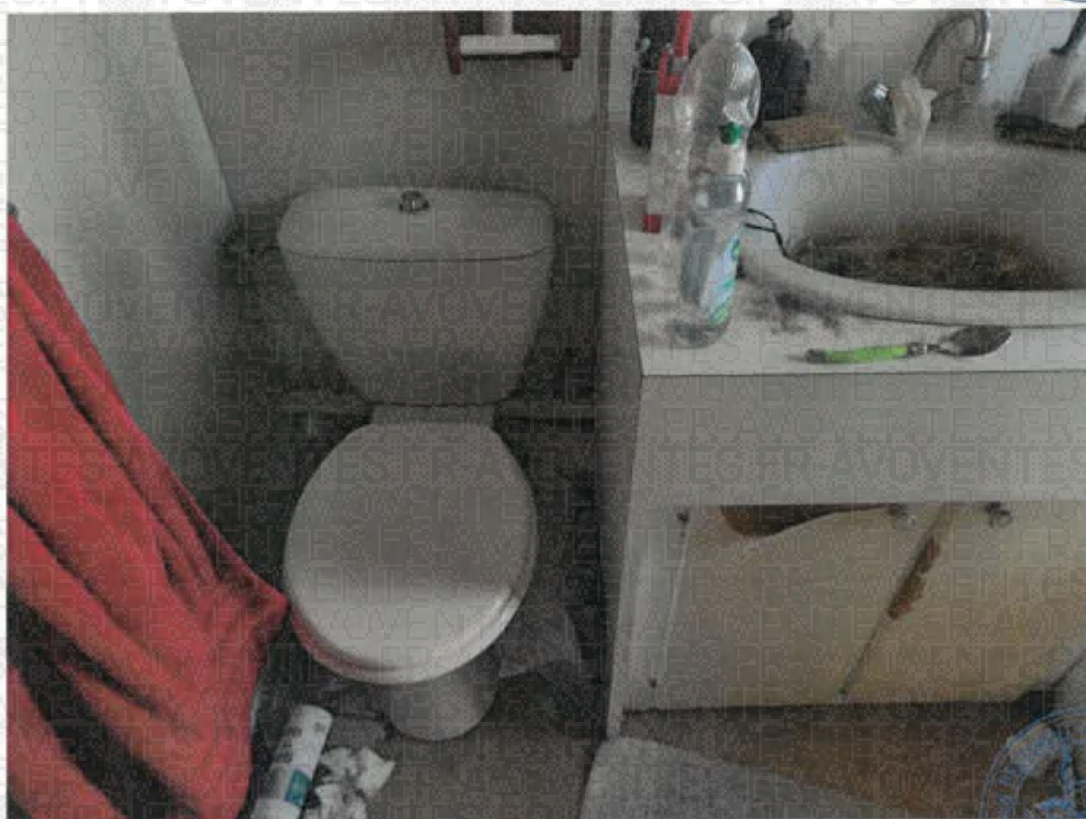
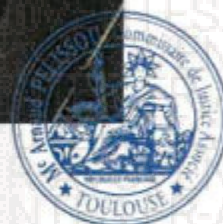
PROCES VERBAL DE CONSTAT

70 RUE DE RETZ 31000 TOULOUSE

Du 21 mai 2026



11



12



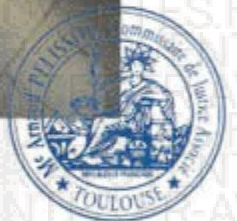
PROCES VERBAL DE CONSTAT

70 rue de la Providence TOULOUSE

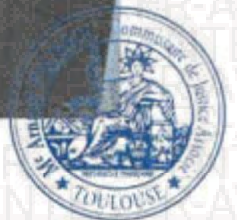
Du 21 mai 2026



13



14



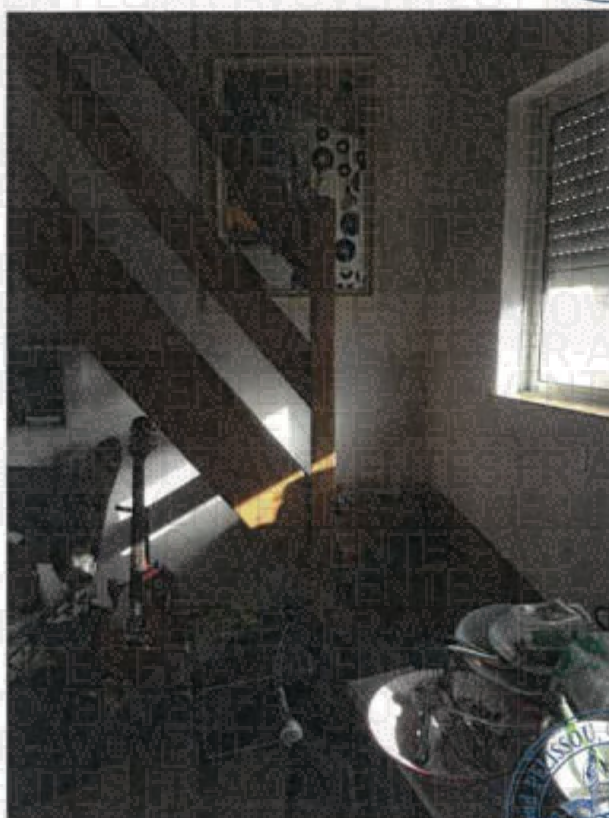
PROCES VERBAL DE CONSTAT

70 rue de la Providence TOULOUSE

Du 21 mai 2026



15



16



PROCES VERBAL DE CONSTAT

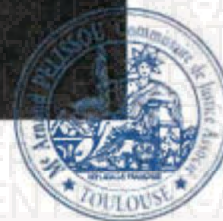
Du 21 mai 2026



17



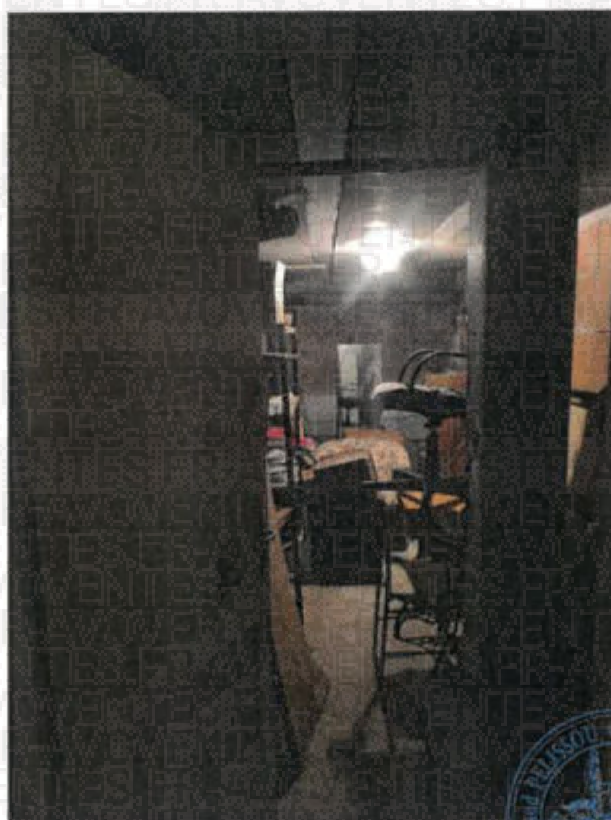
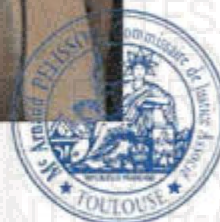
18



Du 21 mai 2026



19



20



©AVOVENTES.FR

100 41 100 2000



21



Cabinet MERCIÉ
Société d'Avocats

29, rue de Metz
31000 TOULOUSE
Tél. 05.34.45.54.00
Fax. 05.61.22.58.88
avocats@cabinetmercier.com

COMMISSAIRES DE JUSTICE
2, avenue Jean Rieux - CS 75887
31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. 05 34 31 18 20

Affr

Dossier n° : 25.2818

COMMANDEMENT DE PAYER

VALANT SAISIE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE *Sept Avril*

A LA REQUÊTE DE :

Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 70 RUE DE LA PROVIDENCE, sis 70 Rue de la Providence à TOULOUSE (31500), représenté par son Syndic en la personne de la SARL FNT IMMO, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, sous le numéro 852 932 193, dont le siège social est Appartement B15, 1 Rue Marguerite Yourcenar à TOULOUSE (31200), agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié es-qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu chez Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, y demeurant 29, rue de Metz 31000 Toulouse, constituée et qui continuera d'occuper sur ses suites.

NOUS

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée PELISSOU, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice, Arnaud PELISSOU Commissaire de Justice Associé, Caroline BUZON, Morgane GLOAGUEN, Commissaires de Justice, à la Résidence de TOULOUSE, 2, av. Jean Rieux, pour elle, l'un d'eux soussigné

AVONS FAIT COMMANDEMENT A

En son domicile, où étant et parlant à Comme il est dit en fin d'acte

DEBITEUR SAISI

AGISSANT EN VERTU :

-D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE en date du 11 mars 2025, signifié et définitif suivant certificat de non-pourvoi délivré par la Cour de cassation en date du 2 décembre 2025.

DE PAYER DANS UN DELAI DE HUIT JOURS LES SOMMES SUIVANTES :

Décompte arrêté au 15 mars 2026

Principal selon jugement du 11/03/2025	4.975,55 €
Intérêts taux légal puis majoré sur 4.975,55 € du 01/10/2024 au 31/03/2026	460,78 €
Article 700 du Code de Procédure Civile	1.000,00 €
Frais de procédure et d'exécution procédure TJ	410,42 €
Intérêts postérieurs au 01/03/2026	Mémoire
Frais de la présente procédure	Mémoire
TOTAL au 31/03/2026	6.846,75 €
Intérêts taux légal 1 ^{er} semestre 2026 : 2,62 %	
Taux majoré 1 ^{er} semestre 2026 : 7,62 %	

Sous réserve et sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts sur intérêts en cours, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant du tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte de tous acomptes qui auraient pu être versés.

Avertissant le ou les débiteurs qu'à défaut de paiement dans le **DELAÏ DE HUIT JOURS**, la procédure à fin de vente de l'immeuble dont la désignation suit, se poursuivra et à cet effet, le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

DESIGNATION DES BIENS :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER sis à TOULOUSE (31500), 70 Rue de la Providence, figurant au cadastre de TOULOUSE – GUILHEMERY (807), sous les références suivantes :

-Section 807 AB numéro 259 d'une contenance de 02 ares 23 centiares

***Le Lot de copropriété numéro 6 :** Au 2ème étage ouvrant sur la rue de la Providence, un appartement de type 1, portant le numéro 6 du plan, ayant son entrée à droite en arrivant sur le palier du 2ème niveau, et les 67/1000èmes des parties communes générales.

***Le Lot de copropriété numéro 8 :** Au sous-sol un cellier portant le numéro 1 du plan et les 2/1000èmes des parties communes générales.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte de Me LAVILLE, Notaire, en date du 07/11/1992, publié au 1er bureau des hypothèques de TOULOUSE, le 03/12/1992, Volume 1992 P, numéro 11158, avec modificatif publié le 29/09/1994, Volume 1994 P, numéro 10070.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE :

est propriétaire des biens ci-dessus désignés, pour les avoir acquis suivant acte de Me Michèle SELLEM, Notaire à TOULOUSE, en date du 11 mars 2019, publié au 1er bureau des hypothèques de TOULOUSE, le 9 avril 2019, Volume 2019 P, numéro 5978.

TRES IMPORTANT

Leur rappelant que :

- Le commandement vaut saisie de l'immeuble ci-dessus désigné et que le bien est indisponible à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers, à compter de la publication dudit commandement au Service de la Publicité Foncière.
- Le commandement vaut saisie des fruits et le débiteur en est séquestre.
- Le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet ; cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après l'autorisation du Juge de l'Exécution.

ETA MEME REQUETE, DILIGENCES ET ELECTION DE DOMICILE QUE DESSUS. AVONS SOMME LES SUSNOMMES

Prénoms cas où le présent bien ferait l'objet d'un bail, d'avoir à indiquer au Commissaire de Justice soussigné, si le bien fait l'objet d'un bail, les noms, prénoms et adresse du preneur ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social. Ce à quoi il nous a été répondu :

**IL EST EN OUTRE RAPPELE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 321-3
DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION QUE :**

- Huit jours après la signification du présent acte, le Commissaire de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.
- le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE est territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie, et des contestations et demandes incidentes y afférentes.
- le débiteur qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de cette loi.
- si le débiteur est une personne physique, s'il s'estime en situation de surendettement, il a la faculté de saisir la Commission de Surendettement des Particuliers instituée par l'article L.712-1 du Code de la Consommation.

Si le créancier saisissant agit en vertu d'une transmission, à quelque titre que ce soit, de la créance contenue dans le titre exécutoire fondant les poursuites, le commandement vise l'acte de transmission, à moins que le débiteur n'en ait été régulièrement avisé au préalable.

Lorsque le commandement de payer valant saisie est signifié à la personne qui a consenti une hypothèque sur l'un de ses biens, pour garantir la dette d'un tiers, le délai de sommation prévu au quatrièmement est porté à un mois.

LES MENTIONS PREVUES A L'ARTICLE R.321-3 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION SONT PRESCRITES A PEINE DE NULLITE. TOUTEFOIS, LA NULLITE N'EST PAS ENCOURUE AUX MOTIFS QUE LES SOMMES RECLAMEES SONT SUPERIEURES A CELLES QUI SONT DUES AU CREANCIER.

SOUS TOUTES RESERVES
DONT ACTE



SELARL PELISSOU
COMMISSAIRES DE JUSTICE
2 Avenue Jean Rieux CS 75887
31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél 05.34.31.18.20
FR9740031000010000326521N33
BIC CDCGFRPPXXX

Paiement CB sur site
<https://www.pelissou-cdj.fr/>

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	128,94
D.E.P.	
Art. L444.15.....	75,08
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	9,40
H.T.	213,42
TVA 20,00%.....	42,68
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI.....	
FRAIS POSTAUX	
.....	10,00
DEBOURS	
.....	
T.T.C.	266,10



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE

(REMISE DEPOT ETUDE PERSONNE PHYSIQUE)

L'An DEUX MILLE VINGT SIX le SEPT AVRIL

A LA DEMANDE DE :

Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 70 RUE DE LAPROVIDENCE, sis 70 Rue de la Providence à TOULOUSE (31500), représenté par son Syndic en la personne de la SARL FNT IMMO, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, sous le numéro 852 932 193, dont le siège social est Appartement B15, 1 Rue Marguerite Yourcenar à TOULOUSE (31200), agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié es-qualité audit siège.

SIGNIFIE A

Cet acte a été remis par Commissaire de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Certifions nous être transporté à plusieurs reprises et à différentes heures de la journée commune de TOULOUSE, 70 rue de la Providence, adresse indiquée de

Sur place, la bonne domiciliation de l'intéressé est confirmée par la mention de son nom et de son prénom sur la boîte aux lettres présente dans le hall d'entrée.

Bien que nous ayons signalé notre présence à plusieurs reprises, personne n'a répondu à nos appels et nous n'avons pu rencontrer ou un éventuel occupant du logement.

Afin de signifier l'acte à personne, nous avons laissé un avis de contact dans la boîte aux lettres, auquel il n'a pas été donné suite ;

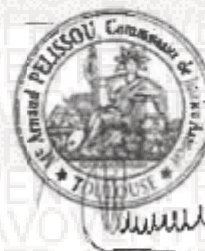
En conséquence, n'ayant trouvé au domicile du signifié aucune personne susceptible de recevoir la copie de l'acte ou de me renseigner, et n'ayant pu rencontrer le signifié sur son lieu de travail, cet acte a été déposé en notre Etude sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant a été laissé au domicile du signifié conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 5 feuilles.

Visa du Commissaire de Justice des mentions relatives à la signification



Année de référence : 2025

Département : 31 0

Commune : 655 TOULOUSE

TRES : 027

Numéro communal : *09163

Titulaire(s) de droit(s)

Numéro propriétaire : PBBSXB

Propriété(s) bâtie(s)

Désignation des propriétés						Identification du local						Évaluation du local													
An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voie	Adresse	Cod Région	Bat	Ent	Niv porte	N° Fiscal du local	S Taj	M Eval	AF	Nat loc	Cat	RC Com imposable	Coll	Nat Exo	AN RET	AN DIF	Fraction INC Exo	%EXC OM	TX OM	Coef	RC TEOM
Total revenu imposable pour la part communale						Total revenu exonéré pour la part communale						Total revenu imposé pour la part communale													
0 euro(s)												0 euro(s)													

Propriété(s) non bâtie(s)

Désignation des propriétés										Évaluation										Livre foncier																																																	
An	Sec	N° Plan	N° Voies	Adresse	Code Ruel	N° Parc Prim	PP DP	S Tar	SUF	GR/SSGR	CL	Nat cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	AN Net	Fraction RC Exo	%EXC	TC	Feuillet																																														
93	B07 AB	259	70	RUE DE LA PROVENCE	7172		1	SSSA		S		Soit		HA	A	CA	0,00																																																				
Contenance totale										Total de la part communale										Total de la part additionnelle										Majoration des terrains constructibles																																							
										Revenu imposable										Revenu exonéré										Revenu imposé										Revenu exonéré										Revenu imposé										0									
										0										0										0										0										0										0									

Année de référence : 2025

Département : 31 0

Commune : 555 TOULOUSE

TRES : 027

Numéro communal : J09296

Titulaire(s) de droit(s)

Numéro propriétaire :

Propriété(s) bâtie(s)

Désignation des propriétés

Identification du local

Évaluation du local

An	Sec	N° Plan	C Part	N° Voie	Adresse	Code Rivoli	Bet	Ent	Niv	N° porte	N° Fiscal du local	S Tar	M Eval	AF	Net loc	Cat	RC Com impossible	Coll	Net Exo	A/N RET	AN DEB	Fraction RC Exo	% EXO	TX OM	Coef	RC TEOM
20	807 AB	259		70	RUE DE LA PROVIDENCE 001 LOT 00000006 67/1000	7172	A	.07	02	01001	318070547749	555B	C	H	AP	S	1124							P		1 124
20	807 AB	259		70	001 LOT 00000008 27/000 RUE DE LA PROVIDENCE 001 LOT 00000006 67/1000 001 LOT 00000008 27/000	7172	A	.01	02	01002	318071739013	555B	C	H	DA	S	53							P		53

Total revenu imposable pour la part communale

Total revenu exonéré pour la part communale

Total revenu imposé pour la part communale

1 177 euro(s)

0 euro(s)

1 177 euro(s)

Propriété(s) non bâtie(s)

Désignation des propriétés

Évaluation

Livre foncier

An	Sec	N° Plan	N° Voie	Adresse	Code Rivièr	N° Parc Prim	PPJ Dp	S Tar	SUF	GR/ SGR	CL	Net cult	Contenance			Revenu cadastral	Coll	Nbr Exo	AN Ret	Fraction RC Exo	% EXO	TC	Feuille					
Contenance totale					Total de la part communale																	Total de la part additionnelle					Majoration des terrains constructibles	
HA					A	CA	Revenu imposable			Revenu exonéré			Revenu imposé			Revenu exonéré			Revenu imposé			0						
							0			0			0			0			0			0						

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AB
Feuille : 807 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

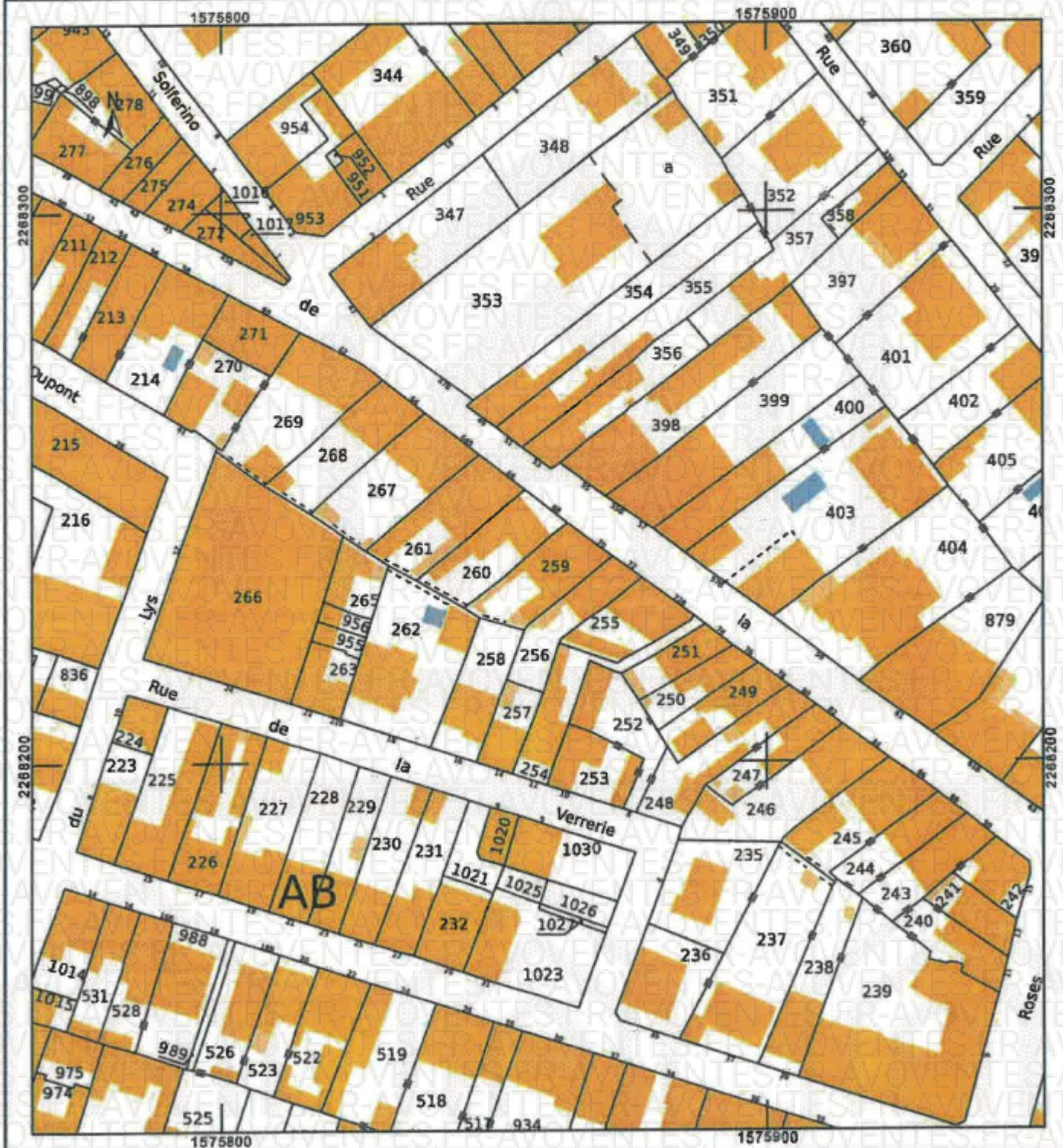
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 Rue Jeanne Marvig 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 4
tél. 05 34 31 11 11 - fax
cdif.toulouse@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





diagnostics conseils
au plus proche de votre bien

Clement Olsadun - 06 08 40 03 16 - contact@diagnosticsconseils.fr | diagnosticsconseils.fr

Certificat de superficie de la partie privative

Número de dossier : 2620_315
Date du repérage : 21/05/202
Heure d'arrivée : 08 h 30
Durée du repérage : 01 h 30

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :**Haute-Garonne**

Adresse :**70 Rue de la Providence (6 / 8)**

Commune :**31500 Toulouse (France)**

**Section cadastrale 807 AB, Parcelle(s)
n° 259**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Etage 2; Porte 6, Lot numéro 6 / 8

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ..

Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Maître BENOIDT-VERLINDE**

Adresse :**29 RUE DE METZ**

31000 TOULOUSE (France)

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives
accessibles sans démontage ni
destruction**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom :

Raison sociale et nom de l'entreprise :**diagnostics conseils**

Adresse :**34 rue noguier**

31400 Toulouse

Numéro SIRET :**98197764800014**

Désignation de la compagnie d'assurance : ...**Klarity**

Numéro de police et date de validité :**CDIAGK000871 - 01/02/2027**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 41,69 m² (quarante et un mètres carrés soixante-neuf)

Surface au sol totale : 46,04 m² (quarante-six mètres carrés zéro quatre)

Résultat du repérage

Date du repérage : **21/05/2026**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Néant**

Liste des pièces non visitées : **Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **ME PELISSOU**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	3,07	3,07	
Séjour	17,58	18,58	
Cuisine	3,04	3,04	
Salle de bain	3	3	
Mezzanine	15	18,35	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 41,69 m² (quarante et un mètres carrés soixante-neuf)

Surface au sol totale : 46,04 m² (quarante-six mètres carrés zéro quatre)

Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Sous-Sol - Cellier	2,68	2,68	

Fait à **Toulouse**, le **21/05/2026**

Aucun document n'a été mis en annexe

